

2023

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Vous êtes chef d'entreprise ?

Vous pouvez verser le solde de la taxe d'apprentissage à notre établissement de formations.

Le saviez-vous ? Le "solde de la taxe d'apprentissage" correspond à 13% de la taxe d'apprentissage. Ces fonds sont mobilisables par l'entreprise pour un versement en direct pour l'enseignement professionnel initial ou un **don en nature** à l'établissement de son choix.

0.68 %



ENTREPRISE

de la masse salariale brute

87%

de la TA

(anciennement part QUOTA)
collectés par l'URSSAF et répartis aux
CFA par France Compétences

13%

de versement direct pour l'enseignement
professionnel initial ou sous forme de **dons
en nature (équipements et matériels)** pour
le CFA de votre choix

En versant la taxe d'apprentissage à l'EPL Reinach Formations, vous contribuez au développement de compétences des futurs professionnels de l'élevage, du maraîchage, de l'horticulture, de la viticulture, de la forêt et du paysage.



SOUTENEZ LA FORMATION EN VERSANT LA TAXE D'APPRENTISSAGE A NOTRE ETABLISSEMENT !

Notre établissement, c'est un lycée, une UFA, un CFPPA et une exploitation agricole au sein du Domaine Reinach



Chef d'entreprise (hors secteur de la production agricole et forestière) :

Les étapes clés pour verser votre solde **13%**

1/ Calculer votre masse salariale 2022 pour déterminer votre enveloppe "solde de la taxe d'apprentissage"

2/ Verser, entre le 1er janvier et le 31 mai 2023, le montant de l'enveloppe directement à notre établissement ou sous forme de don en nature

L'établissement Reinach est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage avec le **CODE UAI : 730 813 M**

Comment verser à l'établissement agricole Reinach ?



Par virement,
RIB disponible
sur demande



En nature,
par dons d'équipements
et matériels à
l'UFA Savoie-Bugey



Par chèque,
à l'ordre de l'agent
comptable de
l'EPLEFPA La Motte
Servolex

Du CAP à la licence Pro

+ formations professionnalisantes



Métiers du sport, de la nature
et de l'environnement



Métiers de l'horticulture, du
maraîchage et de la
viticulture



Métiers de l'agriculture
élevage



Métiers de l'agro-équipement



Métiers de la forêt



Métiers du paysage



Pour tous renseignements :

Vos interlocuteurs :

Pour l'UFA-CFPPA Savoie-Bugey : Pierre Monnier
Directeur - UFA Savoie Bugey
04 79 25 42 02
pierre.monnier@educagri.fr

Pour le lycée Agricole Reinach : Fabienne Gonnet
Lycée Agricole
04 79 25 87 84
fabienne.gonnet@educagri.fr



Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole Reinach
1013 Avenue Charles - Albert - 73290 La Motte Servolex
www.reinach.fr

Taxe d'apprentissage 2023

en soutenant

- le lycée agricole
Chambéry - La Motte Servolex
- le CFA - CFPPA Savoie - Bugey

**A verser entre le 1er janvier et
le 31 mai 2023**